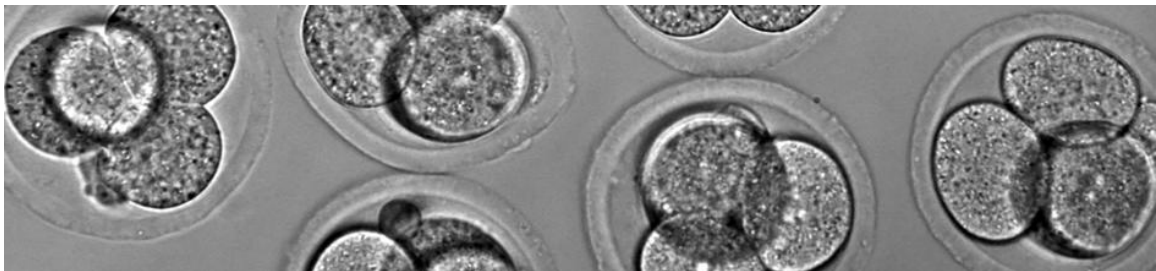


Faculté de médecine

Université 
de Montréal et du monde.

DÉPARTEMENT DE PATHOLOGIE ET BIOLOGIE CELLULAIRE



PROGRAMME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

MICROPROGRAMME EMBRYOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT (251262)

GUIDE DE L'ÉTUDIANT ET DE L'ÉTUDIANTE 2026-2027

Université de Montréal : www.umontreal.ca

Département de pathologie et biologie cellulaire : www.patho.umontreal.ca

Mise à jour : Septembre 2026

Table des matières

1	Mot de bienvenue de la direction de programme	3
2	Mot de la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE).....	4
3	Comité d'études supérieures	5
4	Personnel administratif.....	5
5	Personnel enseignant.....	6
6	Description du programme	7
	Admission.....	7
	Conditions d'admissibilité	7
	Transfert des crédits de cours du microprogramme vers la maîtrise	7
	Conditions à remplir pour être admissible à la maîtrise	7
	Documents additionnels à fournir lors de la demande.....	7
	Cohorte d'admission	8
	Scolarité.....	8
	Régime d'études.....	8
	Présence au cours	8
	Évaluation.....	8
	Objectifs	8
	Droit de scolarité.....	8
7	Cours et particularités.....	9
	Descriptions des cours	9
	PBC6011 Compétences de recherche en pathologie.....	9
	PBC6042 Fondement en biologie moléculaire	9
	PBC6026 Fondement de la reproduction humaine.....	9
	PBC6027 Embryologie clinique	9
	PBC6046 Stage de recherche dirigé 1	10
	PBC6047 Stage de recherche dirigé 2	10
	SMC6061 Génétique médicale.....	10
	Cheminement obligatoire	10
8	Barème de notation et échelles de conversion	11
	Notation des cours	11
9	Calendrier universitaire 2026-2027	12
10	Extraits du Règlement relatif aux droits de scolarité et aux autres frais exigibles des étudiants et des étudiantes	13
	<i>Article 6 Soldes impayés.....</i>	<i>13</i>

	<i>Article 7 Annulation et abandon de cours</i>	13
11	Extraits du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales	14
	<i>Article 18 Inscription et restriction à l'inscription</i>	14
	<i>Article 22 Abandon d'un cours</i>	14
	<i>Article 29 Défaut de se soumettre à une évaluation</i>	14
	<i>Article 30 Absence à un examen périodique pour un motif valable</i>	15
	<i>Article 31 Absence à un examen final pour un motif valable</i>	15
	<i>Article 32 Retard à remettre un travail</i>	15
	<i>Article 35 Seconde évaluation</i>	15
	<i>Article 37 Plagiat</i>	16
	<i>Article 44 Exigences particulières</i>	16
12	Courriel	16
13	Carte étudiante	16
14	Dossier étudiant	17
15	Associations étudiantes	17
16	Sites Internet	17
17	Services aux étudiants (SAE)	17
18	Autres services de l'UdeM	18

1 Mot de bienvenue de la direction de programme

BIENVENUE aux étudiantes et aux étudiants inscrits dans le microprogramme en embryologie et développement, du Département de pathologie et biologie cellulaire de l'Université de Montréal. L'équipe vous accueille avec beaucoup d'enthousiasme. Nous sommes fiers de ce programme, unique en son genre au Québec, et nous sommes heureux de vous accompagner dans votre cheminement tout au long de vos études.

C'est un grand plaisir pour nous, en tant que directeurs des programmes d'études supérieures, de vous accueillir et de vous féliciter pour votre décision de vous engager dans un domaine en pleine croissance. Le domaine de l'embryologie et du développement continue de prendre de l'importance alors que la proportion de personnes nécessitant une assistance médicale pour concevoir continue d'augmenter. Cette nouvelle formation vise à vous fournir une meilleure compréhension des aspects cliniques et fondamentaux du développement, de l'embryologie et de l'infertilité, afin de vous outiller pour une carrière dans ce domaine, que ce soit en recherche plus poussée, en pratique clinique ou en industrie.

Vous êtes maintenant engagés dans un microprogramme de deuxième cycle, vous devrez évoluer dans un cadre réglementaire général émis par les Études supérieures et postdoctorales (ESP). Vous devez donc répondre à certaines exigences spécifiques de votre programme et vous y conformer. En plus de trouver de l'aide auprès de la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) du département, vous trouverez dans ce guide des informations et références supplémentaires sur les études supérieures et l'ensemble des services offerts aux étudiants et aux étudiantes.

Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions et vous aider tout au long de votre parcours académique. Au besoin, n'hésitez pas à nous contacter.



Dr Roger Lippé
PhD.

**Responsable des programmes
d'études supérieures**

roger.lippe@umontreal.ca



Dr Greg Fitzharris
PhD.

**Directeur du département
Responsable d'option**

greg.fitzharris@umontreal.ca



Dre Sarah Kimmins
PhD.

Responsable associée d'option

sarah.kimmins@umontreal.ca

2 Mot de la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE)



Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour votre admission au microprogramme en embryologie et développement. Vous avez été sélectionnés parmi de nombreux candidats et candidates.

En tant que TGDE aux cycles supérieurs du Département de pathologie et biologie cellulaire, j'ai le plaisir de vous aider dans votre cheminement académique. Mon rôle est de vous accompagner depuis l'admission jusqu'à votre attestation. De plus, je peux répondre à vos questions et vous diriger vers les bonnes ressources en cas de problème. Ce guide sera toutefois un outil pratique auquel vous pouvez vous référer en tout temps. Nous y avons regroupé toutes les informations utiles pour bien entamer votre programme d'études.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos études.

Au plaisir de vous croiser dans les corridors ou à mon bureau dès la rentrée scolaire.

Katherine David

Technicienne en gestion de dossiers étudiants

Département de pathologie et biologie cellulaire

Pavillon Roger-Gaudry

Bureau R-507

514-343-6111, poste 6288

katherine.david@umontreal.ca

3 Comité d'études supérieures

Outre la relation professeur/étudiant, l'encadrement des étudiants et des étudiantes aux études supérieures nécessite un engagement départemental qui doit être pris en charge par le Comité d'études supérieures dont l'existence et le mandat général sont prévus dans les articles 31 et 32 du Règlement pédagogique des ESP. Cet encadrement départemental est essentiel à la poursuite des objectifs institutionnels en matière de durée des études et de diplomation.

Les membres du Comité d'études supérieures ont pour mandat d'assurer la qualité du programme d'études supérieures, de le réviser et de recommander, au besoin, des modifications. Le comité est responsable des dossiers suivants : admissions et inscriptions, suivis des étudiants et des étudiantes, conseil et planification. De plus, ce comité doit veiller à maintenir un environnement agréable pour un travail de qualité ainsi qu'un climat académique stimulant propice à une bonne formation. Il doit suivre le cheminement de tous les étudiants et étudiantes dans leur programme d'études afin d'assurer leur réussite dans leur parcours académique.

Le Comité d'études supérieures se compose des membres suivants :

Dr Romain Cayrol	romain.cayrol@umontreal.ca
Dr Greg Fitzharris	greg.fitzharris@umontreal.ca
Dr Gilles Hickson	gilles.hickson@umontreal.ca
Dre Julie Lessard	j.lessard.1@umontreal.ca
Dr Roger Lippé	roger.lippe@umontreal.ca
Dre Dominique Trudel	dominique.trudel.med@ssss.gouv.qc.ca

4 Personnel administratif

NOM	FONCTION	COURRIEL
Wendy Choung	TCTB (programme de résidence)	marie.wendy.choung@umontreal.ca
Jeymica Compere	TGDE au 1 ^{er} cycle (cours de service)	jeymica.compere@umontreal.ca
Katherine David	TGDE aux cycles supérieurs	katherine.david@umontreal.ca
Diane Desjardins Line Pariseau	TCTB (direction)	diane.desjardins@umontreal.ca line.pariseau@umontreal.ca
Benoit Lanthier	Adjoint à la direction (administration)	benoit.lanthier@umontreal.ca
Mohamed Mountassir	TA	mohamed.mountassir@umontreal.ca
Monique Vasseur	Responsable de laboratoires	monique.vasseur@umontreal.ca

5 Personnel enseignant

NOM	PRÉNOM	SIGLE	LIEU DE TRAVAIL	COURRIEL
Blagih	Julianna	PBC6011	HMR	julianna.blagih@umontreal.ca
Brind'Amour	Julie	PBC6026	Faculté de médecine vétérinaire - UdeM	julie.brindamour@umontreal.ca
Carreno	Sebastien	BIM6070	IRIC	sebastien.carreno@umontreal.ca
Cayrol	Romain	PBC6042	CHUM	romain.cayrol@umontreal.ca
Clarke	Hugh	PBC6026	CUSM	hugh.clarke@mcgill.ca
Cousineau	Julie	MMD6005R	Faculté de médecine - UdeM	julie.cousineau@umontreal.ca
Dal Soglio	Dorothée	PBC6026	CHU Sainte-Justine	dorothee.dal.soglio@umontreal.ca
Fitzharris	Greg	PBC6026 PBC6046	CHUM	greg.fitzharris@umontreal.ca
Hickson	Gilles	PBC6042	CR CHU Sainte-Justine	gilles.hickson@gmail.com
Knapp	David	PBC6042	IRIC	david.knapp@umontreal.ca
Kimmins	Sarah	PBC6027 PBC6047	CHUM	sarah.kimmins@umontreal.ca
Labbé	Jean-Claude	BCM6100	IRIC	jc.labbe@umontreal.ca
Lavoie	Julie	PBC6026	CRCHUM	julie-lavoie.3@umontreal.ca
Lemieux	Sébastien	BIM6065C	Faculté de médecine - UdeM	s.lemieux@umontreal.ca
Mader	Sylvie	BIM6065C	IRIC	s.lemieux@umontreal.ca
Major	François	BIM6065C	Faculté des arts et des sciences Faculté de médecine - UdeM	francois.major@umontreal.ca
Mitchell	Grant	SMC6061	Faculté de médecine - UdeM	grant.mitchell@umontreal.ca
Murphy	Bruce D.	PBC6026	Faculté de médecine vétérinaire - UdeM	bruce.d.murphy@umontreal.ca
Paim	Lia	PBC6026	Faculté de médecine vétérinaire - UdeM	lia.paim@umontreal.ca
Price	Christopher	PBC6026	Faculté de médecine vétérinaire - UdeM	christopher.price@umontreal.ca
Rashkovan	Marissa	PBC6011	CHU Sainte-Justine	marissa.rashkovan.hsj@ssss.gouv.qc.ca
Rivière	Jean-Baptiste	PBC6042	CHU Sainte-Justine	jb.riviere@umontreal.ca
Robaire	Bernard	PBC6026	CUSM	bernard.robair@mcgill.ca
Rousseau	Guy	PHL6064	Faculté de médecine - UdeM	guy.rousseau@umontreal.ca
Sirard	Marc-André	PBC6026	Université Laval	marc-andre.sirard@fsaa.ulaval.ca
Vaillancourt	Cathy	PBC6026	INRS - Institut national de la recherche scientifique	cathy.vaillancourt@umontreal.ca
Zamberlam	Gustavo	PBC6026	Faculté de médecine vétérinaire - UdeM	gustavo.zamberlam@umontreal.ca

6 Description du programme

Admission

Règlement propre aux études

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au microprogramme en embryologie et développement, le candidat ou la candidate doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des ESP : <https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/#section-xi-conditions-d-admissibilite-et-cours-imposes>
- Être titulaire d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- Avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent,
- Avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit,
- Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit.

Transfert des crédits de cours du microprogramme vers la maîtrise

La maîtrise en pathologie et biologie cellulaire, option embryologie et développement, comporte 45 crédits obligatoires, dont 26 crédits attribués à des stages, ainsi qu'à la rédaction de rapports.

Les 18 crédits obtenus dans le cadre du microprogramme en embryologie et développement sont transférables à la maîtrise selon les critères d'admission et conformément au Règlement pédagogique des ESP.

Conditions à remplir pour être admissible à la maîtrise

Pour être admissible à la maîtrise en pathologie et biologie cellulaire, option embryologie et développement, à la fin du microprogramme, l'étudiant ou l'étudiante doit :

- Avoir réussi les cours PBC6011, PBC6026, PBC6027, PBC6042, PBC6046, PBC6047 et SMC6061 au trimestre d'automne 2026 et d'hiver 2027, pour un total de 18 crédits ;
- Avoir obtenu une moyenne cumulative minimale de 3,0 sur 4,3 ;
- Avoir trouvé un directeur ou une directrice pour le stage PBC6048 d'une durée de 15 semaines.

Documents additionnels à fournir lors de la demande

- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation.

Cohorte d'admission

Le programme n'est offert qu'au trimestre d'automne et la direction n'autorise pas les reports d'admission. De plus, comme il s'agit d'un programme contingenté, la sélection des candidats est effectuée en fonction de l'évaluation des meilleurs dossiers pour chaque cohorte d'admission.

Scolarité

La scolarité est normalement de deux trimestres. La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de trois trimestres à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension.

Régime d'études

Temps plein, de jour.

Présence au cours

La présence aux cours est obligatoire. Toute absence non justifiée pourra être considérée comme un abandon du programme et entraîner un désistement.

Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique des ESP.

Objectifs

L'objectif de ce microprogramme est d'acquérir une expérience pratique des techniques spécifiques au domaine de l'embryologie et du développement qui mettent l'accent à la fois sur les approches de recherche et les techniques pertinentes dans le domaine de la fertilité humaine. Ce programme s'adresse particulièrement aux personnes souhaitant approfondir leurs connaissances, aptitudes et compétences en recherche sur le développement précoce des mammifères.

Droit de scolarité

Il est très important d'acquitter le total de votre facture avant la date d'échéance de paiement afin d'éviter les frais d'intérêts et le blocage de l'inscription. Un solde impayé à la fin du trimestre entraîne automatiquement une désinscription des trimestres suivants.

<https://registraire.umontreal.ca/droits-de-scolarite/payer-une-facture/>

Extrait du Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais exigibles des étudiants – Article 5. Paiement des droits de scolarité et des frais exigibles (5.1 à 5.3).

- Trimestre d'automne : Les droits et frais exigibles doivent être acquittés au plus tard le 15 octobre.
- Trimestre d'hiver : au plus tard le 15 février.
- Trimestre d'été : au plus tard le 15 juin.

7 Cours et particularités

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 8 crédits non contributaires à la moyenne cumulatives attribués à des stages.

SIGLE	TITRE	CRÉDIT	DÉSIGNATION EXIGENCE	TRIMESTRE
BLOC 70A (10 CRÉDITS)				
PBC6011	Compétences de recherche en pathologie	1.0	Obligatoire	H
PBC6026	Fondement de la reproduction humaine	2.0	Obligatoire	A
PBC6027	Embryologie clinique	2.0	Obligatoire	H
PBC6042	Fondement en biologie moléculaire	2.0	Obligatoire	A
SMC6061	Génétique médicale	3.0	Obligatoire	H
BLOC 70B (8 CRÉDITS)				
PBC6046	Stage de recherche dirigé 1	4.0*	Obligatoire	A
PBC6047	Stage de recherche dirigé 2	4.0*	Obligatoire	H

* Crédits non contributaires à la moyenne cumulative.

Descriptions des cours

PBC6011 Compétences de recherche en pathologie

Méthodologie de recherche en pathologie, revue de la littérature, analyse et recension des écrits scientifiques, présentations de données, soumission d'articles scientifiques.

PBC6042 Fondement en biologie moléculaire

Notions essentielles de biologie cellulaire et moléculaire. Structures des macromolécules. Micro et macro-lésion de l'ADN. Hybridation moléculaire. Sondes PCR. RT-PCR. Polymorphismes. Expression génétique et principes d'immunohistochimie.

PBC6026 Fondement de la reproduction humaine

Fondement de la reproduction humaine et traitement de la fertilité. Méthodes d'analyse en reproduction. Compréhension des mécanismes et des conséquences du dysfonctionnement et de l'échec reproducteurs.

PBC6027 Embryologie clinique

Causes et traitements de l'infertilité. Processus, pratiques de laboratoire, mécanismes de diagnostic et de traitement : cryoconservation, dépistage génétique, culture et biopsie, superovulation, injection intracytoplasmique de spermatozoïdes.

PBC6046 Stage de recherche dirigé 1

Stage en laboratoire visant à intégrer les notions acquises durant les leçons théoriques et pratiques dans le cadre d'un projet original

PBC6047 Stage de recherche dirigé 2

Stage en laboratoire visant à intégrer les notions acquises durant les leçons théoriques et pratiques dans le cadre d'un projet original.

SMC6061 Génétique médicale

Mise à jour des acquisitions récentes dans le domaine de la génétique médicale et discussion sur l'application de ces données en médecine moderne.

Cheminement obligatoire

SIGLE	CRÉDIT	TITRE	PROFESSEURS.ES RESPONSABLES	HORAIRE
AUTOMNE 2026				
PBC6026	2.0	Fondement de la reproduction	Greg Fitzharris	Jeudi et vendredi Heures variables
PBC6042	2.0	Fondement en biologie moléculaire	David Knapp	Lundi 12 h 30 à 15 h 30
PBC6046	4.0	Stage de recherche en embryologie 1	Greg Fitzharris	Jeudi et vendredi Heures variables
PBC3050	<i>*en surplus, auditeur libre</i>	Embryologie et biologie du développement <i>*Cours de premier cycle fortement recommandé</i>	Luc Laurie Oigny	Mercredi 12 h 30 à 15 h 30
HIVER 2027				
PBC6011	1.0	Compétences de recherche en pathologie	Julianna Blagih Marissa Rashkovan	Lundi 8 h 30 à 11 h 30
PBC6027	2.0	Embryologie clinique	Sarah Kimmins	Lundi 15 h à 16 h 30
PBC6047	4.0	Stage de recherche en embryologie 2	Sarah Kimmins	Jeudi 10 h à 12 h et 13 h à 15 h
SMC6061	3.0	Génétique médicale	Grant Mitchell	Mercredi 15 h 30 à 18 h 30

Les horaires de cours sont fournis à titre indicatif seulement et peuvent être modifiés en tout temps par les responsables de cours.

8 Barème de notation et échelles de conversion

Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème ci-dessous.

LETTRES 2 ^E CYCLE	DESCRIPTIF	POINTS	% INDICATIF
A+	Excellent	4,3	90 - 100
A	Excellent	4,0	85 - 89.9
A-	Excellent	3,7	80 - 84.9
B+	Bon	3,3	77 - 79.9
B	Bon	3,0	73 - 76.9
B-	Bon	2,7* et ***	70 - 72.9
C+	Passable	2,3	65 - 69.9
C	Passable	2,0**	60 - 64.9
C-	Échec	1,7	57 - 59.9
D+	Échec	1,3	54 - 56.9
D	Échec	1,0	50 - 53.9
E	Échec	0,5	35 - 49.9
F	Échec	0,0	0 - 34.9
F*	Échec par absence	0,0	0

* Note minimale de passage dans un programme

** Note minimale de passage dans un cours

*** Note maximale pour examen de reprise

9 Calendrier universitaire 2026-2027

Trimestre d'automne 2026	
Mardi 1^{er} septembre 2026	Rentrée des personnes étudiantes
Lundi 7 septembre 2026	Congé universitaire – Fête du travail
Mercredi 16 septembre 2026	Date limite pour modification ou annulation de choix de cours*
Mercredi 30 septembre 2026	Congé universitaire – Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
Lundi 12 octobre 2026	Congé universitaire – Action de grâce
Du lundi 19 au dimanche 25 octobre 2026	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 6 novembre 2026	Date limite pour l'abandon (avec frais) d'un cours*
Mercredi 23 décembre 2026	Fin du trimestre
Du jeudi 24 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027	Congés universitaires – Fêtes de fin d'année
Trimestre d'hiver 2027	
Jeudi 7 janvier 2027	Rentrée des personnes étudiantes
Vendredi 22 janvier 2027	Date limite pour modification ou annulation de choix de cours*
Du lundi 1^{er} au dimanche 7 mars 2027	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 12 mars 2027	Date limite pour l'abandon (avec frais) d'un cours*
Vendredi 26 et lundi 29 mars 2027	Congés de Pâques
Vendredi 30 avril 2027	Fin du trimestre

10 Extraits du Règlement relatif aux droits de scolarité et aux autres frais exigibles des étudiants et des étudiantes

Article 6 Soldes impayés

6.1 L'étudiant ne peut être inscrit à un trimestre à moins qu'il ait acquitté intégralement tous les droits de scolarité, les frais exigibles et intérêts de tout trimestre antérieur.

6.2 L'étudiant ne peut obtenir un bulletin de notes ou une attestation qui confirme le diplôme obtenu à moins qu'il ait acquitté intégralement tous les droits, frais et intérêts portés à son compte et exigibles.

6.3 L'étudiant ne peut recevoir un grade, un diplôme ou un certificat à moins qu'il ait acquitté intégralement tous les droits, frais et intérêts portés à son compte et exigibles pour le programme d'étude relatif à sa demande.

Voir le site suivant : <http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/index.html>.

Article 7 Annulation et abandon de cours

7.1 Annulation d'un cours sans frais

L'étudiant qui désire annuler un ou plusieurs cours avec libération de payer les droits de scolarité et autres frais exigibles, doit procéder avant la date limite indiquée dans le calendrier universitaire. À titre exceptionnel, dans le cas où l'horaire du cours ne suit pas la période habituelle, le délai prescrit est indiqué à l'horaire du cours.

7.2 Abandon d'un cours avec frais

L'étudiant qui abandonne un ou plusieurs cours après les dates indiquées au calendrier universitaire doit payer la totalité des droits de scolarité et autres frais exigibles. L'étudiant qui abandonne ses études doit se présenter ou écrire (courrier recommandé) au secrétariat de son unité et remettre sa carte d'étudiant.

11 Extraits du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/#chapitre-i-definitions>

Article 18 Inscription et restriction à l'inscription

L'étudiant admis doit s'inscrire au début de chaque trimestre suivant la procédure et dans les délais qui lui sont indiqués. Un avis d'admission n'est pas une inscription. L'étudiant doit au préalable faire approuver son choix de cours pour le trimestre par le doyen.

Un étudiant ne peut pas être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade, sauf si le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, l'y autorise.

Article 22 Abandon d'un cours

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit présenter une demande écrite et motivée avant que 60 % du cours ne soit échu à moins d'indication contraire au plan de cours. Le doyen décide de la demande.

À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au relevé de notes et celui-ci se voit attribuer la note F à toutes les évaluations non remplies.*

Dans le cas des cours en séquence, l'interruption de la séquence par défaut d'inscription ou par suite d'annulation ou d'abandon oblige à refaire toute la séquence à nouveau.

Article 29 Défaut de se soumettre à une évaluation

La note F (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui s'absente à une évaluation à moins que, dans les sept jours suivant l'absence, il ne justifie par le biais du formulaire électronique approprié son absence auprès du doyen pour un motif jugé valable par ce dernier.*

Une fois par trimestre, pour une absence de courte durée, soit au plus trois jours consécutifs, l'étudiant peut justifier une absence à une évaluation sur la base d'une déclaration sur l'honneur. Pour toute autre absence survenant au cours du même trimestre, ainsi que pour toute absence à un examen différé, l'étudiant doit fournir des documents justificatifs.

Le doyen détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives, lorsque requises, doivent être dûment datées et signées.

Le cas échéant, le document doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence. Il doit également permettre l'identification du professionnel de la santé qui le signe.

La note F est attribuée à l'étudiant qui :

a) étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examen ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale,

b) ne remet pas à la date fixée par le professeur un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, à moins que, dans les sept jours, il ne justifie par écrit son retard auprès du doyen pour un motif jugé valable par ce dernier

Article 30 Absence à un examen périodique pour un motif valable

Si l'étudiant est absent à un examen périodique pour un motif jugé valable, cet examen peut être exclu de l'évaluation du cours ou peut être différé.

Par motif valable, on entend un motif indépendant de la volonté, tel que la force majeure ou une maladie attestée par un certificat médical.

Article 31 Absence à un examen final pour un motif valable

En cas d'absence à un examen final pour un motif jugé valable, l'étudiant doit subir cet examen à une session spéciale dont la date est fixée par le doyen.

Article 32 Retard à remettre un travail

En cas de retard, pour un motif jugé valable, à remettre un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, l'étudiant doit remettre celui-ci dans le délai fixé par le doyen, après consultation du professeur. Ce délai ne peut excéder un trimestre. En attente de la note finale, la mention REM (remise) est portée au relevé de notes jusqu'à la remise et correction du travail en question. La mention REM ne peut figurer au relevé de notes plus de deux trimestres pour un cours donné.

Si, au terme du délai accordé, l'étudiant n'a pas remis son travail, un échec est enregistré pour celui-ci et la note du cours est calculée et inscrite au dossier.

Article 35 Seconde évaluation

À moins qu'il ne soit exclu du programme en conformité des articles 51 et 97 du présent règlement, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit à une seconde évaluation. Les modalités de seconde évaluation sont déterminées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec et elles doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours. Lorsqu'il y a échec à un cours offert sous forme de stage, de clinique ou d'atelier, la reprise du cours est la modalité applicable. Un stage peut être repris dans un autre milieu lorsque les circonstances le permettent.

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son relevé de notes.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut être supérieure à B- (B moins), sert au calcul de la moyenne cumulative. Cette règle est applicable à toutes les formes de reprises.

35A. Échec à un cours obligatoire

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent, ou faire un autre travail ou subir un examen de reprise.

Article 37 Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute autre participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire en vigueur sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs.
<http://www.integrite.umontreal.ca/>.

Article 44 Exigences particulières

Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme. Voir le Règlement pédagogique.

12 Courriel

L'UdeM met à votre disposition une adresse de courrier électronique. C'est par cette adresse courriel que le personnel enseignant et administratif communiquera avec vous. Il est donc très important de l'activer dès votre admission au programme. Vous pourrez la rediriger vers une autre adresse personnelle si vous le désirez.

Voici la procédure pour l'activer :

1. Accédez à Mon UdeM à l'adresse <https://www.umontreal.ca/connexion/> et choisir l'option COURRIEL ÉTUDIANT
2. Sur la page d'authentification, inscrivez votre code d'identification (code permanent ou code d'accès DGTIC) et votre UNIP tels qu'ils figurent sur votre document d'admission.
3. Dans la section Mon profil, cliquez sur Profil DGTIC.
4. Dans le menu de gauche du Profil DGTIC, cliquez sur Courriel.
5. Sélectionnez : S'abonner au service de courriel Exchange

Une fois ce choix enregistré, vous pourrez consulter votre courriel à l'adresse <https://outlook.umontreal.ca>, acheminer votre courriel vers une adresse que vous utilisez déjà, (par exemple @hotmail, @yahoo ou @gmail) et choisissez l'option Une adresse de courriel personnelle que vous avez déjà ailleurs et indiquez cette adresse.

13 Carte étudiante

La Carte UdeM est votre pièce d'identité unique à l'Université de Montréal. Délivrée en deux formats différents (plastique et numérique), elle donne accès à une foule de services et de privilèges. Cette carte vous servira entre autres comme preuve d'identité reconnue par l'université, pour emprunter des documents à la bibliothèque ou pour recevoir une attestation officielle du bureau du Registraire. Pour plus de détails et pour connaître l'horaire du Centre d'émission, visiter le <https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/carte-udem/>.

14 Dossier étudiant

Vous avez accès à votre centre étudiant sur votre Mon UdeM. À cet endroit, vous pourrez procéder à votre inscription, modifier vos coordonnées, consulter vos droits de scolarité et voir votre relevé de notes (vous ne le recevrez pas par la poste).

Vous pouvez le consulter en tout temps en visitant le <https://www.umontreal.ca/connexion/>.

Aussi, vous trouverez des informations supplémentaires sur le site de dossier étudiant au <http://www.etudes.umontreal.ca/dossier>.

15 Associations étudiantes

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) est un regroupement d'étudiants élus par les membres. Ses membres exécutifs siègent à différents comités à travers le campus. La FAECUM voit aussi à l'organisation de toutes les activités concernant la vie étudiante. Autrement, par le biais de ses activités formatrices et divertissantes, l'association s'assure d'une bonne communication entre les étudiants, professeurs, intervenants

16 Sites Internet

La Faculté de médecine a un site Internet. Nous vous invitons à le consulter pour obtenir de plus amples informations sur la faculté, ses programmes et ses départements :

<http://medecine.umontreal.ca/>

17 Services aux étudiants (SAE)

L'UdeM offre divers services sur le campus destinés aux étudiants et aux étudiantes. Des ateliers et des activités sont régulièrement organisés. Il y a également plusieurs ressources pour vous aider tout au long de vos études.

Studium <https://studium.umontreal.ca/>

Action humanitaire et communautaire <http://www.serdahc.umontreal.ca>

Activités culturelles <http://www.sac.umontreal.ca>

Bureau de l'aide financière <http://www.baf.umontreal.ca/>

Bureau des bourses d'études <https://bourses.umontreal.ca/accueil/>

Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap <http://www.bsesh.umontreal.ca/>

Bureau des étudiants internationaux <http://www.bei.umontreal.ca>

Bureau du logement hors campus <http://www.logement.umontreal.ca>

Centre de santé et de consultation psychologique <http://www.cscp.umontreal.ca>

Centre étudiant de soutien à la réussite <http://www.cesar.umontreal.ca>

Maison internationale <http://www.bei.umontreal.ca/maisoninternationale>

Technologie de l'information <https://ti.umontreal.ca/offre-de-services/communaute-etudiante/>

18 Autres services de l'UdeM

Répertoire des services <http://www.umontreal.ca/repertoires/services.html>

Bibliothèques <http://www.bib.umontreal.ca/>

Bureau de la sûreté <http://www.dps.umontreal.ca/>

Bureau de l'Ombudsman <https://ombudsman.umontreal.ca/accueil/>

Bureau des services juridiques <https://droit.umontreal.ca/bourses-ressources-et-services/clinique-juridique/>

Bureau du registraire <https://registraire.umontreal.ca/nous-joindre/bureau-du-registraire/>

Bureau d'intervention en matière de harcèlement <http://www.harcelement.umontreal.ca/>

CEPSUM <http://www.cepsum.umontreal.ca/>

Centre de communication écrite <http://www.cce.umontreal.ca/>

Centre de la petite enfance <http://cpeudem.com/>

Centre d'entrepreneurship HEC-Poly-UdeM <http://entrepreneuriat.poly-udem.ca/>

Centre d'essai http://www.sac.umontreal.ca/pub/theatre/Centre_essai.htm

Centre d'exposition de l'UdeM <https://www.centre-expo-udem.com/>

Clinique de kinésiologie <http://www.cliniquekinesio.umontreal.ca/>

Clinique universitaire de la vision – École d'optométrie <http://www.opto.umontreal.ca/clinique/>

Clinique universitaire de nutrition <https://nutrition.umontreal.ca/clinique/>

Clinique universitaire de psychologie <http://psy.umontreal.ca/ressources-services/clinique-universitaire-de-psychologie/>

Clinique dentaire universitaire <http://www.medent.umontreal.ca>

Comité permanent sur le statut de la femme au [3744, rue Jean-Brillant, 514 343-6111, poste 1668](http://www.umontreal.ca/3744_rue_Jean-Brillant_514_343-6111_poste_1668)

Services des impressions <http://www.sium.umontreal.ca/>

Les Presses de l'Université de Montréal (PUM) <https://www.pum.umontreal.ca/>